

Pénétré de cette pensée, un prêtre écrivait dernièrement ces touchantes lignes :

“ Dans ma longue carrière de prêtre, j'ai vu ouvrir des testaments d'une bienfaisance vraiment royale. Il y avait des legs pour toutes les œuvres : pour les hôpitaux, pour les bureaux de bienfaisance, pour les crèches, pour les salles d'asile, presque jamais pour les étudiants ecclésiastiques. Est-ce que les testateurs y répugnaient ? Nullement ; mais ils ne savaient pas. Et cependant quelle œuvre égalera jamais celle-là ? Vous n'avez plus le courage, riches, heureux du monde, de diriger vos jeunes fils vers le sanctuaire. Eh bien, à leur place, envoyez-y les enfants des pauvres. Fondez une bourse ou une demi-bourse...

“ Ah ! si j'étais homme du monde, contre tous mes péchés, je voudrais avoir, comme un bouclier sur ma tête et sur celle de mes enfants, un prêtre qui me devrait son éducation, son sacerdoce, et qui, debout chaque matin à l'autel, me servirait de paratonnerre !

“ Nos pères, pour expier leurs fautes, fondaient à perpétuité une lampe devant le Saint Sacrement. Fondez un prêtre ! Ce sera une meilleure lampe, qui donnera plus de gloire à Dieu et plus de lumière au monde.”

C'est pour contribuer à cette grande œuvre que vient d'être établi, à Terrebonne, le Juvénat du Très Saint Sacrement.

Il est exclusivement destiné à élever et à instruire des enfants qui ont le désir bien arrêté de devenir prêtres. On les y prépare aussi à être un jour, s'ils donnent des signes de vocation, membres de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

L'ouverture des classes aura lieu le 15 septembre prochain.

Conditions d'admission. — Les conditions d'admission sont les suivantes :

Avoir onze ans au moins ; — naissance légitime ; — bonne santé ; — éducation chrétienne ; — goût pour la piété ; — amour de la prière, des cérémonies de l'Eglise ; — désir du sacerdoce.

En outre, l'enfant doit avoir une instruction primaire